

**Ordonnance de l'Assemblée fédérale
relative aux postes de juge
près le Tribunal administratif fédéral
(Ordonnance sur les postes de juges)**

Projet

Modification du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national
du 1^{er} novembre 2012¹,

vu l'avis du Conseil fédéral du 30 novembre 2012²,

arrête:

I

L'ordonnance du 17 juin 2005 sur les postes de juge³ est modifiée comme suit:

Art. 1 Postes de juge

Le Tribunal administratif fédéral comprend au plus 68 postes de juge.

II

La présente modification entre en vigueur le

1 FF **2012** 8745

2 FF **2012** 8757

3 RS **173.321**

